

MAIRIE DE GRATENTOUR

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
DÉPARTEMENT DE LA HTE-GARONNE

ARRÊTÉ

Le Maire de GRATENTOUR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 01/94 du 26 juin 2001 portant règlement général des installations sportives municipales,

Considérant que les conditions météorologiques, et notamment les conditions de sécheresse, entraînent une dangerosité et une impraticabilité des installations sportives,

ARRÊTE

Article 1 : L'accès et l'utilisation des terrains d'honneur du complexe sportif de la commune sont formellement interdits **du 25 août 2022 au 12 septembre 2022 inclus**.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site et notifié aux présidents des associations concernées.

Article 3 : Le Maire et le Chef de service de Police Municipale seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gratenour,
le 25 août 2022.

Le Maire,



Patrick DELPECH

POUR LE MAIRE PAR DELEGATION
L'ADJOINT
Dominique AGOSTI